



Alain THOMAS
11, rue Marcel Lebois Moricq
85 360 ANGLES
02.51.97.59.98.
alain.thomas90@orange.fr

Projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-neufs. Commune de l'Ile-d'Elle (Vendée).

Evaluation de l'incidence sur le site Natura 2000 Marais Poitevin.

Contenu

Contexte et descriptif sommaire du projet.....	2
Les périmètres « environnementaux ».....	3
Fig. 2 : Localisation générale du projet d'aménagement de	3
voirie de la rue des Ponts-Neufs (L'Ile-d'Elle).....	3
dans le site Natura 2000 Marais poitevin.....	3
<i>Fond de carte source EPMP, août 2014.</i>	3
Fig. 3 : Localisation du projet d'aménagement de voirie de la rue des	3
Ponts-Neufs (L'Ile-d'Elle) dans le site Natura 2000 Marais poitevin.	4
Fig. 4 : Localisation du projet d'aménagement de voirie de la rue des	4
Ponts-Neufs (L'Ile-d'Elle) dans le réseau de ZNIEFF du Marais Poitevin.	4
Les habitats naturels et la flore	4
Habitats déterminants des ZNIEFF relatives au site.....	6
Habitats importance communautaire et prioritaire site Natura 2000	7
La flore protégée ou déterminante	9
Les habitats d'espèces du site.....	9
La faune	9
Evaluation de l'impact du projet sur le site Natura 2000 n° 54 10 100 Marais Poitevin (Directive oiseaux) et n° 52 00 659 Marais Poitevin (Directive habitat).....	10

Contexte et descriptif sommaire du projet

Le projet est situé en bordure sud de la zone urbanisée de la commune de l'Île-d'Elle. Ce secteur a une vocation principalement industrielle avec la présence notamment de l'entreprise Hutamaki (recyclage de papier)¹.

Nous sommes ici sur terre dite de marais et non sur terre haute calcaire. D'un point de vue hydraulique cette zone est bordée au sud par le canal de Pomère qui est une dérivation importante de la Sèvre Niortaise, et au nord par les canaux de Vix et du Contreboot, qui relie le « marais mouillé oriental » ou « Venise Verte » et la Sèvre Niortaise dans sa partie estuarienne.

La zone du projet n'est pas identifiée comme zone d'expansion de crue.

Ce projet d'aménagement de voirie consiste en la réorganisation de la circulation et du stationnement (véhicules légers et poids lourds liés à l'activité de l'entreprise Hutamaki) par la reprise et l'amélioration des aménagements et infrastructures existants. Le projet a une emprise totale d'environ 7.000 m². Il comprend :

- la matérialisation de 103 places de stationnement ;
- la reprise complète de la voirie existante ;
- la création d'une voie verte entre le « chemin de halage » du canal de Pomère et la Rd 938 ter ;
- l'aménagement associé d'espaces verts ceinturant les aires de stationnement et la « voie verte », par engazonnement ;
- le renouvellement de l'éclairage urbain associé ;
- la connexion de la collecte des eaux pluviales au réseau communal ;
- la création d'un réseau de collecte des eaux usées.

Ce projet implique le décalage vers l'est de quelques mètres (environ 3 m) de l'axe de la voirie principale, ce qui entraîne une emprise sur de faibles surfaces (estimée à environ 1.000 m²) sur des sols aujourd'hui non artificialisés au niveau des parcelles cadastrales : section AL n°82, 93 et 96².



Fig. 1 : Localisation des zones artificialisées par le projet de voirie de la rue des Ponts-Neufs.

¹ Voir l'annexe 1 : plan de situation du projet d'aménagement de la rue des Ponts-Neufs.

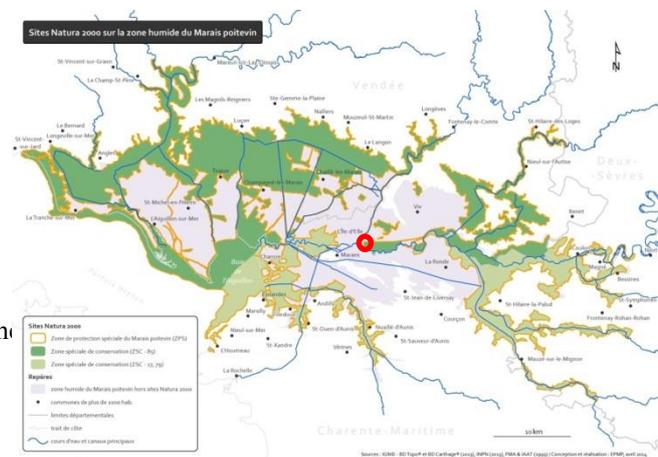
² Voir l'annexe 2 : Avant-projet voirie Ponts-Neufs, l'Île-d'Elle 2018.

Les périmètres « environnementaux »

Le site est concerné par quatre périmètres environnementaux :

- la commune est adhérente au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin ;
- le site est en totalité inclus à la ZNIEFF Continentale de Type 2 (Identifiant régional 50550000), « Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » (Identifiant national 520016277)³ ;
- le site est partiellement inclus au site Natura 2000 n° 54 10 100 Marais Poitevin (Directive oiseaux) et n° 52 00 659 Marais Poitevin (Directive habitat). La rue des Ponts-Neufs matérialisant la limite du site, les parties situées à l'est sont concernées par le site Natura 2000, cela inclus les zones d'extension de l'artificialisation du sol sur les terres agricoles.
- le site est proche de la ZNIEFF Continentale de Type 1 (Identifiant régional 50550085), « Sèvre Niortaise et canaux évacuateurs » (Identifiant national : 520520015) ; qui concerne le canal de Vix au nord et canal de Pomère au sud⁴.

Fig. 2 : Localisation générale du projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-Neufs (L'Ile-d'Elle) dans le site Natura 2000 Marais poitevin.
Fond de carte source EPMP, août 2014.



Sites Natura 2000 en Pays de la Loire

Commune de l'Ile-d'Elle.



Source : Sources : DREAL Pays de la Loire, IGN BD CARTO®, IGN BD ORTHO®, juillet 2018.

Lien : https://carto.sigloire.fr/lr_natura_2000_r52.map

Date : 25 Novembre 2018

Fig. 3 : Localisation du projet d'aménagement de voirie de la rue des

³ Thomas A. (ADEV Sud-Vendée), Lebossé JP.,- 520016277, Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants. INPN, SPN-MNHN Paris, 267p. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/520016277.pdf>.

⁴ Déat E., Thomas A. (ADEV), - 520520015, Sèvre Niortaise et canaux évacuateurs. -INPN, SPN-MNHN Paris, 20p. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/520520015.pdf>

Ponts-Neufs (L'Ile-d'Elle) dans le site Natura 2000 Marais poitevin.

Inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF) en Pays de la Loire



Source : Sources : DREAL Pays de la Loire, INPN, IGN BD CARTO®, IGN BD ORTHO®, juillet 2018.

Lien : https://carto.sigloire.fr/1/r_znieff_r52.map

Date : 25 Novembre 2018

Fig. 4 : Localisation du projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-Neufs (L'Ile-d'Elle) dans le réseau de ZNIEFF du Marais poitevin.

Les habitats naturels et la flore

L'emprise du projet touche pour l'essentiel des milieux artificiels (chaussée asphaltée, parkings empierrés, bâtiments). Une faible portion (environ 1.000 m²) s'étend sur le milieu agricole consistant en une prairie de fauche. Cette espace de prairie est de type mésophile (sans caractère humide marqué), partiellement développé sur remblais anciens à l'approche de la chaussée actuelle et des diverses zones anciennement remblayées. Cet habitat naturel est à rapprocher de la « prairie à fourrage des plaines » de la nomenclature Corine biotope 97 (code 38.2), utilisée dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 Marais Poitevin (décembre 2003) pour identifier les types de milieux du périmètre.

Cet habitat est composé d'une flore commune dominée par les graminées et autres plantes herbacées. Nous avons noté : le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, la Fétuque élevée *Festuca arundinacea*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomeratus*, la Carotte sauvage *Daucus carota*, le Picride fausse vipérine *Picris echioides*, les Trèfles communs *Trifolium pratense* et Trèfle des champs *Trifolium campestre*...

Quelques éléments ligneux sont présents le long de la chaussée et en limite des parcelles construites. Nous avons quelques Peupliers *Populus sp.* de dimensions réduites et des Frênes. De jeunes pieds de Prunelliers *Prunus spinosa*, Ronce *Rubus gr. Fruticosus* et autres éléments fréquents. Ces arbres et arbustes ne constituent pas réellement un habitat de haie bien constituée ni un boisement au caractère humide.

En bordure nord du site, le long du Canal de Vix une haie dense est présente, composée des ligneux classiques de la région avec le Frêne probablement *Fraxinus angustifolia*, l'Orme champêtre *Ulmus campestris* etc.

En berge du canal de Pomère, il existe un « cordon » très réduit de Phragmite commun *Phragmites australis*, mais qui ne constitue qu'une très maigre roselière de faible intérêt pour la faune paludicole.

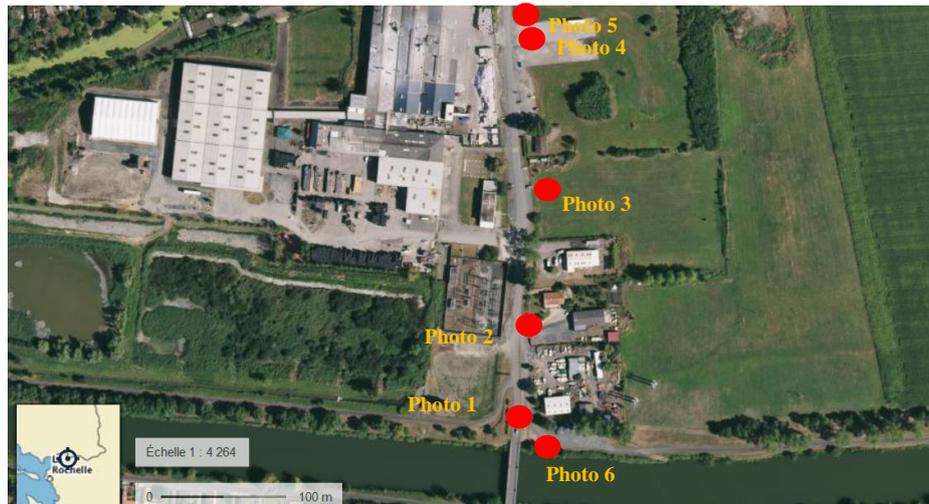


Fig. 5 : Plan de localisation des photographies prises le 19.11.2018.



Photo 1 (19.11.2018). Vue d'ensemble de la rue des Ponts-Neufs depuis la rampe d'accès au pont enjambant le Canal de Pomère (pointe sud du projet). Le regard porte vers le nord. A l'ouest (gauche du cliché) les bâtiments de l'entreprise Hutamaki. A l'est (droite du cliché, et par conséquent dans le site Natura 2000 Marais Poitevin), des hangars et une habitation.



Photo 2 (19.11.2018). Vue de la partie centrale de l'aire du projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-Neufs. A noter, la partie à droite de la chaussée qui est dans le site Natura 2000 Marais Poitevin, mais qui ne présente pas d'habitat naturel sur cette portion.



Photo 3 (19.11.2018). Portion de terrain destiné à l'implantation d'une aire de stationnement et au passage de la voir verte, située à l'est de la chaussée (dans le site Natura 2000 Marais Poitevin). Il s'agit d'une partie de prairie mésophile, partiellement sur remblais anciens. Habitat à rapprocher de la « prairie à fourrage des plaines » de la nomenclature Corine biotope 97 (code 38.2).

la rue des Ponts-neufs. Commune de l'Île-d'Elle (Vendée).
 ation d'incidence Natura 2000.
 Alain THOMAS – Décembre 2018.



Photo 4 (19.11.2018). Zone de stationnement artificialisée existante et située dans le site Natura 2000. Cette surface n'est pas intégrée au projet et ne sera pas modifiée par celui-ci.



Photo 5 (19.11.2018). Portion de prairie mésophile située dans le site Natura 2000 Marais Poitevin, partiellement touchée par le projet d'aménagement de voirie. Extension et refonte paysagère de l'aire de stationnement. Habitat à rapprocher de la « prairie à fourrage des plaines » de la nomenclature Corine biotope 97 (code 38.2).



Photo 6 (19.11.2018). La berge rive droite (nord) du Canal de Pomère au pied et en amont du pont. A noter l'existence d'un « chemin de halage » goudronné. Cette zone voisine de l'emprise du projet, ne sera pas modifiée.

Habitats déterminants des ZNIEFF relatives au site.

Le bordereau de la ZNIEFF de type I 520520015, « Sèvre Niortaise et canaux évacuateurs », identifie un seul habitat déterminant dans son périmètre ; la roselière (code Corine biotopes 53.1 Roselières). Il s'agit des phragmitaies associées au réseau hydraulique. Cet habitat est absent de l'emprise du projet. Dans un périmètre proche, nous avons un cordon de roseaux le long du canal de Pomère, qui ne constitue qu'une roselière très réduite et insignifiante dans ses capacités à constituer un habitat d'espèce pour la faune paludicole. Une roselière plus importante se développe dans les bassins industriels de l'usine Hutamaki.

Dans les deux cas, le projet n'est pas de nature à nuire à ces roselières directement ou indirectement par modification de la fonctionnalité écologique du site.

Le bordereau de la ZNIEFF de type II 520016277, « Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants », identifie 10 habitats déterminants en région Pays de la Loire. Aucun d'entre eux n'est présent sur le site du projet ni à sa proximité. Il s'agit pour l'essentiel d'habitats littoraux.

Tableau 1 : Les habitats déterminants en région des Pays-de-la-Loire présents dans la ZNIEFF de type II 520016277, Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants.

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	16.22 <i>Dunes grises</i>			10	
	15.5 <i>Prés salés méditerranéens</i>				
	16.212 <i>Dunes blanches</i>				
	16.211 <i>Dunes embryonnaires</i>				
	21 <i>Lagunes</i>				
	15.3 <i>Prés salés atlantiques</i>			10	
	22.44 <i>Tapis immergés de Characées</i>			1	
	42.8 <i>Bois de Pins méditerranéens</i>			35	
	15.1 <i>Gazons pionniers salés</i>			5	
	16.22 <i>Dunes grises</i>				

Habitats importance communautaire et prioritaire site Natura 2000

Plus de vingt habitats naturels d'intérêt communautaire sont recensés dans le site Natura 2000 Marais Poitevin selon le Document d'Objectif de décembre 2003 (cf. tableau 2). Aucun d'entre eux n'est présent sur l'emprise du projet de la rue des Ponts-Neufs. Un seul est présent à proximité « Eaux douces eutrophes à végétation flottante ou enracinée » code Corine biotope 22.13 et code Natura 31.50. Il s'agit du réseau hydraulique, canal de Pomère et canal de Vix.

Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Marais Poitevin⁵

Habitats de l'annexe I	Code Corine	Code Natura	Commentaires	Facteurs défavorables	Espèces indicatrices
HABITATS COTIERS ET VEGETATION HALOPHYTIQUES					
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	11.125 11.22 11.31	1110	Bancs de sables sublittoraux submergés de manière permanente		<i>Zostera marina</i> , espèces de la famille des Coralliaceae Invertébrés, Hivernage oiseaux : Macreuse noire, Plongeurs,...
Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées	13.2	1130	Parties avalées des vallées fluviales (Lay, Sèvre, Curé) soumises aux marées. Importantes zones d'alimentation pour les oiseaux, ichtyofaune		Algues benthiques et peuplement de zostères.
Sables et vases découverts à marée basse	14	1140	Côtes océaniques, chenaux et lagunes non découverts à marée basse. Vasières de l'estuaire du Lay et de la baie d'Alguillon		Anatidés, Limicoles important lieu d'alimentation pour les oies et canards, bécasseaux et chevaliers Invertébrés
Végétations halophiles pionnières à Salicornes	15.11	1310	Formations de plantes annuelles sur vases et sables inondés des marais côtiers salés Estuaire du Lay et baie d'Alguillon	Remodelage	Salicornes et petites graminées
Près à Spartines des vases salées côtières	15.2	1320	Prairies pérennes pionnières des vases salées côtières formées par des Spartines Estuaire du Lay et baie d'Alguillon	Aménagement des prés-salés, prises conchylicoles Modification de l'hydro-dynamique littorale	Spartines
Prés-salés atlantiques à Puccinellies	15.31 & 15.32	1330	Prés salés des côtes : miziottes de la baie d'Alguillon et de l'estuaire du Lay	Endiguement empêchant l'inondation par la marée montante (ex : amont estuaire du Lay) Exploitation intensive des prés salés (Conchyliculture).	Aster maritime, Frankénie, Armoise maritime. Oies cendrées, Grues cendrées, anatidés et limicoles migrateurs et hivernants, Gorge bleue à miroir, Criquet des salines
Fourrés halophiles thermo-atlantiques	15.62	1420	Végétation arbustive vivace de la partie moyenne et supérieur des prés salés littoraux de la baie d'Alguillon et de l'estuaire du Lay	Artificialisation des prés-salés : Endiguement, Conchyliculture, modification du régime hydraulique Urbanisme	Salicorne ligneuse, Obione, Soude ... Gorge bleue à miroir
Lagunes* <i>Ruppia maritima</i> (23.21) ou <i>Charetea</i> (23.22)	21	1150	Etendues d'eau salée côtières peu profondes séparées de la mer par une barrière de sable, de galets ou de rochers. Lagune de la Belle-Henriette		Callitriche spp., Chare spp. <i>Potamogeton pectinatus</i> , <i>Ruppia maritima</i> , Avifaune aquatique, entomofaune, Loutré d'Europe, Pélobate cultripède, Crapaud calamite, Péloodyte ponctué
DUNES MARITIMES ET CONTINENTALES					
Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laissés de mer)	17.2	1210	Formations de plantes annuelles sur débris et graviers riches en matières organiques	Remodelage des sédiments Nettoyage mécanique systématique des plages en été	Pourpier de mer, Soude, <i>Cakile maritima</i> Coléoptères et dermoptères Avifaune hivernante et migratrice Gravelot à collier interrompu
Dune mobile embryonnaire	16.211	2110	Premiers stades initiaux dunaires, localisés en hauts de plages à <i>Elymus farctus</i>	Nettoyage mécanique systématique des plages en été	<i>Elymus farctus</i> , <i>Leymus arenarius</i> , <i>Honkenya peploides</i> , <i>Euphorbia pepis</i> , <i>Eryngium maritimum</i> ...
Dunes mobiles du cordon littoral	16.212	2120	Dunes blanches atlantiques mobiles à <i>Ammophila arenaria</i>	Fréquentation touristique, piétinement	Entomofaune spécialisée
Dunes fixes à végétation herbacée*	16.222	2130	Dunes grises de la Bretagne et de la Biscaye, sur sols stabilisés et humifères	Fréquentation touristique, piétinement, urbanisme	Oillet de France, entomofaune, Pipit rousseline, Pélobate cultripède
Dépressions humides intradunales ► Prairies humides dunaires	16.31 à 16.35 ► 16.34	2190 ► 2194	Pannes humides en liaison avec la nappe phréatique ► Prairies humides et jonchaies dunaires souvent accompagnées de saules rampants	Fermeture et assèchement par les ligneux	
Forêts dunales à pins (<i>Pinus pinaster</i>)	16.29x42.8	2270	Dunes côtières colonisées par des pins thermo-atlantique et une chênaie verte climatique Pointe d'Arcay, forêt de Longeville, Belle-Henriette	Fréquentation touristique, extension de l'urbanisme	
HABITATS DES MARAIS SUBSAUMATRES THERMOATLANTIQUES					
Prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	15.52	1410	Prairies humides arrière-littorales subsaumâtres avec dépressions humides locales ("basses", code Corine : 53.14 A)	Retournement des prairies en cultures Drainage des parcelles Intensification des parcelles agricoles	- <i>Juncus gerardi</i> , <i>Carex divisa</i> , <i>Hordeum maritimum</i> , <i>Trifolium spp.</i> , <i>Alopecurus bulbosus</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> ... -Avifaune migratrice et hivernante, Guiflette noire et Barge à queue noire -chèvres à brochet, anguilles, Loutré d'Europe, amphibiens
FORETS ALLUVIALES					
Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale	44.33	91 E0	Terrées et ripisylves spontanées. Terrées = Frênaies des marais mouillés, dont les frênes sont taillés en cosses ou téjards sur des levées de terre séparées par des canaux.	Atterrissement du réseau hydraulique Absence d'entretien et de renouvellement des boisements Niveaux d'eau trop bas l'été Absence de valorisation du bois de chauffage	2/3 des hérons du marais poitevin nichent dans les terrées Amphibiens, Loutré d'Europe Rosalie des alpes, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant
HABITATS D'EAU DOUCE					
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (algues)	22.12 22.44	3140	Lacs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce, riches en éléments minéraux ou alcalins. Le fond de l'eau, est couvert d'algues (Characées)	Assèchement Pompage Fertilisation	Algues : <i>Chara spp.</i> , <i>Nitella spp.</i>
Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée	22.13	3150	Réseau hydraulique du marais poitevin	Assèchement, pompages Pollution, désherbants chimiques, fertilisation excessive	Potamots Utriculaires Lentilles
Végétation flottante de renouées des rivières submontagnardes et plantaires	24.4	3260	Cours d'eau de étages montagnards à plantaires avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées	Introduction d'espèces végétales et d'espèces piscicoles exotiques et envahissantes Artificialisation des berges, canalisation	Renouées aquatiques Callitriche Butome, Menthe
FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES					
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboussonnement sur calcaire*	34.31 à 34.34	6210	Sur calcaire (lacs calcaires du marais) Site à orchidées remarquables	Déprise agricole : abandon du pâturage et de la fauche	Orchidées Entomofaune
Prairies de fauche riches en fleurs	38.2	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude sur sols modérément secs et moyennement riches en substances nutritives	Intensification agricole, fertilisation, retournement, produits phyto-sanitaires, fauche précoce Abandon de la gestion par la fauche	Centaurée, Scabieuse, Carotte sauvage, Mauve... Papillons, entomofaune
Mégaphorbiaies eutrophes	37.1	6430 (6431)	Peuplement de hautes herbes des bordures de cours d'eau, exigeantes en nitrate et en humidité	Fauche précoce, Désherbant Aménagement des bords de cours d'eau (pêche, loisirs, promenade) Populiculture	Lierre terrestre Epilobes Reine des prés
TOURBIERES HAUTES ET TOURBIERES BASSES					
Bas marais calcaires à Marisque	53.3	7210	Roselières à marisques des bords de lacs, des enfillements et des prairies humides extensives	Fortes fluctuations de la nappe Retournement et assèchements	<i>Cladium mariscus</i> Carex
Bas marais alcalins	54.2	7230	Tourbières basses alcalines : zones humides en pays calcaire, sur sols gorgés en permanence d'eau.	Vieillessement de la tourbière et boisement naturel, boisement artificiel sur la tourbière ou sur ses abords immédiats Drainage, assèchement	Carex Mousses Papillons

* habitats jugés prioritaires par la directive habitats

⁵ Source : Document d'Objectifs Natura 2000 du Marais Poitevin. Préfecture de la Région Poitou-Charentes, Parc Interrégional du Marais Poitevin, décembre 2003. Annexe 2.

Projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-neufs. Commune de l'Île-d'Elle (Vendée).

Evaluation d'incidence Natura 2000.

Alain THOMAS – Décembre 2018.

La flore protégée ou déterminante

Aucune espèce de plante bénéficiant d'un statut de protection nationale ou régionale, d'espèce de plante « déterminante » en région des Pays-de-la-Loire n'a été observée ou n'est connue du site du projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-Neufs.

Les habitats d'espèces du site

Aucun habitat d'espèce remarquable n'a été identifié sur la zone du projet d'aménagement. Notamment aucun habitat favorable aux espèces floristiques ou faunistiques retenues par les directives « oiseaux » et « habitat » dont la présence est connue en Marais Poitevin.

On soulignera :

- l'absence de mare, fossé, plan d'eau ou « baisse » inondation ponctuelle ou permanente ;
- l'absence de formation forestière sèche ou humide ;
- l'absence de roselière ou de formation de plantes héliophytes ;
- l'absence de prairie sub-halophile et l'absence de groupement floristique de type mégaphorbiaie ;
- l'absence de coteau, d'affleurement rocheux ou de groupements végétaux xérophyles.

La faune

Aucun élément faunistique d'intérêt n'est connu et n'a été observé sur la zone d'emprise du projet ou sa proximité.

On ne trouve pas :

- de milieu propice à la reproduction des laro-limicoles caractéristiques des prairies naturelles humides du Marais Poitevin (Chevalier gambette, Guifette noire, Barge à queue noire etc.) ;
- il n'existe pas de héronnière, ni de zone d'alimentation notable d'ardéidés ou de grands échassiers ;
- la zone n'est pas connue pour son rôle d'alimentation, de halte migratoire ou de dortoir pour l'avifaune migratrice aquatique telle que les anatidés ou les passereaux paludicoles ;
- la zone n'est pas un secteur de chasse d'importance pour les rapaces.

L'élément faunique principal connu est la présence de la Loutre d'Europe *Lutra lutra*, qui est mentionnée dans le bordereau de la ZNIEFF de type I 520520015, « Sèvre Niortaise et canaux évacuateurs », sans précision sur une présence dans la zone d'influence du projet. Aucun indice n'a été relevé lors du passage du 19 novembre 2018. Toutefois la présence régulière voire permanente de cette espèce au niveau du canal de Pomère est très probable et possible aussi sur le canal de Vix.

Evaluation de l'impact du projet sur le site Natura 2000 n° 54 10 100 Marais Poitevin (Directive oiseaux) et n° 52 00 659 Marais Poitevin (Directive habitat)

Le projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-Neufs de la commune de l'Ile-d'Elle (Vendée) couvre une surface réduite (7.000 m²) et n'engendre qu'une très faible extension de l'urbanisation sur le site Natura 2000 Marais Poitevin (de l'ordre de 1.000 m²).

Au regard de ses caractéristiques et du fait :

- qu'il consiste pour l'essentiel au réaménagement d'une voirie déjà existante depuis plusieurs dizaines d'années ;
- que l'extension de la voirie n'affecte qu'une surface très réduite (1.000 m²) d'un habitat naturel qui n'est pas considéré comme patrimonial ;
- qu'aucune espèce de flore ou de faune protégée, déterminante ou d'intérêt communautaire n'a été trouvée sur la zone d'emprise du projet ;
- que la surface d'emprise du projet dans le périmètre Natura 2000 Marais Poitevin est très faible (1.000 m²).

Nous pouvons considérer que ce projet n'est pas de nature à nuire à la qualité écologique fonctionnelle et à la conservation de la biodiversité du site Natura 2000 Marais Poitevin et au-delà à la valeur biologique de l'ensemble de cette zone humide.

Nous ne pouvons identifier aucune menace générée ou liée à ce projet vis-à-vis des grands enjeux de conservation attachés au site Natura 2000 Marais Poitevin (préservation des habitats de prairie humide, boisements alluviaux, roselières, habitats littoraux, multiples enjeux pour l'avifaune, Loutre d'Europe, flore rare etc.).

Nous faisons deux recommandations au porteur du projet :

- lors du chantier, porter une attention particulière à la préservation du réseau hydraulique proche de l'emprise du projet, afin d'éviter tout écoulement ou déversement accidentel de matériaux dans les eaux ;
- dans l'aménagement des espaces verts, d'attacher une attention toute particulière aux essences et aux variétés végétales utilisées. Ne pas employer de plantes en capacité de coloniser et de créer des perturbations aux habitats naturels et agricoles et notamment de proscrire toutes espèces à caractère invasif. Il est recommandé d'utiliser des essences autochtones et d'origine locale tels que le Frêne, l'Erable champêtre, le Noyer noir, Cornouiller sanguin, Chêne pédonculé, Peuplier blanc etc. On exclura expressément tout emploi du Sénéçon en arbre *Baccharis halimifolia* et les graminées exotiques de plus en plus utilisées en espaces vert⁶.

Alain THOMAS

⁶ Voir notamment : Muller S. (coord.) 2004.-*Plantes invasives en France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62). Publications Scientifiques du MNHN – Paris 2004.

Projet d'aménagement de voirie de la rue des Ponts-neufs. Commune de l'Ile-d'Elle (Vendée).
Evaluation d'incidence Natura 2000.
Alain THOMAS – Décembre 2018.